



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des patrimoines et de l'architecture
Service du patrimoine
Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux
Bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial

La ministre de la Culture

à

Monsieur le Préfet de la région Occitanie
Direction régionale des affaires culturelles

Paris, le 10 juillet 2023

Réf. : 2023/D/10610

OBJET : Avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture du 6 juillet 2023 : projets de classement au titre des sites patrimoniaux remarquables d'une partie du territoire de la commune de Saint-Rome-de-Tarn (12)

PJ : Projet de périmètre

Lors de sa séance du 6 juillet 2023, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a émis un **avis favorable** à l'unanimité aux projets de classement des deux sites patrimoniaux remarquables de « Saint-Rome » et d'« Auriac » sur le territoire de la commune de Saint-Rome-de-Tarn, dont les périmètres sont annexés à ce courrier.

En conséquence, je vous invite à procéder à la mise à l'enquête publique de ce projet en application des articles L.631-2 et R.631-2 du code du patrimoine.

Conformément au 4° de l'article R.123-8 du code de l'environnement, le présent avis doit être joint au dossier de l'enquête publique.

Le procès-verbal de la séance vous sera adressé dans un second temps.

Pour la ministre et par délégation
La sous-directrice des monuments historiques et
des sites patrimoniaux

Isabelle CHAVE

Proposition de périmètre :

